

2019-19.12-4

Feuillet 170

Communauté de Communes
Avre Luce Noye



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 47
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 7

Votants : 54

Date de la convocation
12 décembre 2019

Secrétaire de séance :
HUBERT VAN GOETHEM

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 19 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Grivesnes, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, LEFEBVRE

Messieurs DESROUSSEAU COTTARD, DURAND, BARRE, DERLY, M. BLONDEL (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, VAN GOETHEM, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, M. CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. MAROTTE de M. BOUCHER, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR, M. GAUMONT de Mme ROUX, Mme LEFEBVRE de Mme PETIT, M. DOVERGNE de Mme NANSOT

● Absent(e)s :

Madame MARSEILLE

Messieurs FRANCELE, AMARA, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusés :

Messieurs BERTRAND Gilbert, BERTRAND Jacques, BINET

OBJET : EXTENSION REHABILITATION PÔLE MULTI-ACCUEIL LES PT'HIBOUX
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 MAI 2019, relative à la définition de l'intérêt communautaire - Action sociale, ayant notamment pour objet le transfert à la CCALN du pôle multi-accueil Les Pt'Hiboux et le RAM de Moreuil,

Vu la présentation de la faisabilité des projets de réhabilitation – agrandissement du Pôle multi-accueil Les Pt'Hiboux et du RAM situés à Moreuil en Conseil communautaire le 10 octobre 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 octobre 2019, relative à l'acquisition de la parcelle AH148p à la ville de Moreuil (surface ex-périscolaire de Moreuil, cour et bâtiment) en vue d'y réaliser l'agrandissement du pôle multi-accueil et la construction d'un RAM afin de regrouper les structures Petite Enfance,

Vu la délibération du Bureau communautaire du 18 novembre 2019, relative à l'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation et l'agrandissement des bâtiments des structures Petite Enfance situées à Moreuil (tranche ferme et tranche conditionnelle), au groupement : ATELIER 19 (Mandataire), bâtiTECH (Co-traitant), LGI Structure Concept, (co-traitant)

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 09 décembre 2019,

Vu les dossiers déposés auprès de la CAF,

Il y a lieu de proposer le plan de financement prévisionnel de ce projet.

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre : M. LECONTE, Absentions : M. AUBRY, M. BARRE, Mme MARCEL)
le Conseil Communautaire :

- Entérine l'enveloppe prévisionnelle de ce projet à hauteur de **421 453,26 € HT**,
- Sollicite l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DTER) 2019, dans les conditions du plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Foncier travaux études mobilier	421 453,26	36 340,00	8,62%	CAF Somme
		226 000,00	53,62%	CNAF
		74 822,61	17,75%	DETR
		337 162,61	80,00%	Total Sub
		84 290,65	20,00%	Auto Fin
TOTAL en € HT	421 453,26	421 453,26		

- Précise que le démarrage des travaux n'interviendra qu'à compter de la notification des subventions accordées,
- Sollicite auprès de l'Etat une autorisation pour commencement anticipé de l'opération,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président à signer les documents en rapport avec les démarches de demandes de subvention et tout autre document nécessaire à la poursuite de ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 19 décembre 2019
à GRIVESNES



Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 20/12/19
Affiché le ... 20/12/19